

Aperçu sur l'histoire du protestantisme dans la région de Château-Thierry (des origines au XVII^e siècle)

Plusieurs historiens locaux ont écrit sur l'origine du protestantisme dans la région de Château-Thierry. Ils se limitent généralement au hameau de Monneaux¹ et affirment que ce sont des protestants fugitifs de Meaux qui, vers le milieu du XVI^e siècle, y ont introduit la Réforme avec la protection des chanoines augustins de l'abbaye Saint-Ferréol d'Essômes. On peut lire cette hypothèse dès 1825 dans la *Statistique du Département de l'Aisne* de J.-B.-L. Brayer. Le livre d'un maire d'Essômes, Elysée Briet – *Le Protestantisme en Brie et basse Champagne* – publié en 1885 a largement contribué à engrincer cette affirmation et à en faire une vérité qui se retrouve, après d'autres publications, dans une brochure ronéotypée de 1946, *L'Église sur la colline*, du pasteur Ebersold. Elle est reprise récemment (2009) dans un ouvrage d'André Vignon : *La Réforme en Brie depuis 1520, la communauté protestante d'Essômes-sur-Marne*².

Aujourd'hui encore, l'origine meldoise et la protection des chanoines augustins sont répétées à l'envi tant à Essômes-sur-Marne qu'au sein de la paroisse protestante de Château-Thierry. En y regardant de plus près, on constate que ces affirmations ne reposent sur aucune source documentaire ancienne et fiable. Les *Mémoires de Claude Haton*, qui viennent d'être publiés par le C.T.H.S. et la Société d'histoire et d'archéologie de Provins apportent un éclairage nouveau et inattendu sur une question historique qui semblait pourtant résolue par l'historiographie locale.

Malgré le manque d'archives et grâce à des publications jusqu'ici ignorées des historiens locaux, il est possible de suivre les premiers pas du protestantisme dans la région de Château-Thierry, de dresser un panorama plus large de ses progrès et finalement de constater son « repli » dans une seule localité durant le XVII^e siècle.

Il est probable que des recherches futures pourront encore approfondir ou peut-être nuancer la connaissance historique sur l'origine et le développement du protestantisme dans la région de Château-Thierry.

1. Monneaux : commune d'Essômes-sur-Marne, arrondissement et canton de Château-Thierry. Ancienne orthographe : Moin[n]eaux, Mogneaux.

2. Cet ouvrage paraphrase des publications anciennes et n'apporte rien de nouveau sur l'origine du protestantisme à Essômes. La date 1520 est bien antérieure à l'apparition du protestantisme en Brie et à Essômes.

Avant l'Edit de Nantes

La Réforme à Meaux (1520-1546)

Il a été beaucoup écrit sur la crise de l'Église catholique romaine au début du XVI^e siècle³. Les premières manifestations de la nouvelle foi « luthérienne » n'apparaissent pas dans un ciel serein. Les tribunaux ecclésiastiques, les officialités, sanctionnent des religieux – séculiers ou réguliers – dont le comportement est trop visiblement scandaleux⁴. Le trafic des indulgences heurte de nombreuses consciences : c'est l'une des causes de la révolte de Luther. Les évêques sont également atteints par ces abus. Les revenus des bénéfices et la vie de cour attirent plus les « princes de l'Église » que la conduite spirituelle de leurs diocèses. Pourtant, il y a des exceptions, Guillaume Briçonnet (vers 1470-1534) évêque de Lodève et de Meaux est de celles-là.

Il est le fils de Guillaume Briçonnet, archevêque de Reims puis de Narbonne, dit le Cardinal de Saint-Malo, dont la vie est loin d'être exemplaire. Entré dans les ordres après la mort de son épouse, il cumule les titres et les bénéfices. Briçonnet fils est nommé évêque de Lodève⁵ dès l'âge de 19 ans alors qu'il n'est pas encore ordonné prêtre, puis il succède à son père à la tête de la puissante abbaye parisienne de Saint-Germain-des-Prés (1507) où il rassemble un groupe d'érudits et de théologiens. En 1515, il est nommé évêque de Meaux. Il y réside à partir de 1517⁶. Il visite personnellement les 230 paroisses de son diocèse et découvre une situation déplorable : il ne trouve que 14 prêtres capables, pour 53 qualifiés d'incapables et 60 « qui se pouvoient tolérer pour un an ». Il interdit les prêtres incapables et tente de remédier à la situation en faisant venir à Meaux les humanistes et les théologiens qu'il fréquentait à Paris. Ce groupe est parfois appelé le cénacle de Meaux. Il leur confie des paroisses et les charge de la prédication. Il favorise la diffusion de l'Écriture (les Evangiles) en français et veut imposer aux curés de résider dans leur paroisse. Les initiatives de Briçonnet dérangent et l'affaire de Meaux est portée en Sorbonne qui condamne l'évêque (1525). Briçonnet rentre dans le rang et pourchasse même les « hérétiques luthériens ». Il meurt en 1534⁷.

3. Pierre Chaunu. *Le temps des réformes, la crise de la chrétienté*, Paris, Fayard, 1975 ; Jean Delumeau, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, PUF, 1988.

4. Voir les jugements de l'officialité de Troyes cités par Jacques Solé, *Être femme en 1500. La vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Paris, Perrin, 2000.

5. Lodève : Hérault, chef lieu d'arrondissement et de canton. L'évêché, supprimé en 1790, n'a jamais été rétabli.

6. Il demeure simultanément évêque de Lodève. Il résilie « son » évêché languedocien en faveur de son frère, Denis, en 1519.

7. Sur la vie et l'action de G. Briçonnet, voir les études et les nombreux articles de Michel Veissière, en particulier : *L'Évêque Guillaume Briçonnet (1470-1534) : contribution à la connaissance de la Réforme catholique à la veille du Concile de Trente*, Provins, 1986, et *Autour de Guillaume Briçonnet (1470-1534)*, Provins, 1993.

Briçonnet n'a jamais adhéré à la Réforme. Pourtant la tentative de «réforme» de son diocèse a créé un terrain favorable aux progrès du protestantisme à Meaux qui sont mal connus jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Vers 1546, une Église évangélique s'organise sur le modèle de celle fondée à Strasbourg par Calvin⁸. Il y a un pasteur nommé Pierre Leclerc. Les cultes se déroulent dans la maison d'Etienne Mangin. Ils réunissent plusieurs dizaines de personnes. Le 8 septembre 1546, les forces de l'ordre surprennent un de ces cultes et cinquante-sept fidèles sont arrêtés. Le parlement de Paris condamne quatorze personnes au bûcher, dont le pasteur Leclerc et Etienne Mangin. L'exécution a lieu à Meaux le 7 octobre, sur la place du Marché devant les ruines la maison de Mangin dont la démolition avait été ordonnée par le Parlement. À son emplacement, une chapelle aurait dû être construite⁹.

Cet «autodafé» provoque le départ d'un grand nombre de protestants de Meaux qui se réfugient dans des villes ou des bourgs plus sûrs. C'est par cette voie que le protestantisme pénètre dans la région de Fère-en-Tardenois.

L'apparition du protestantisme dans le Tardenois (1546)

Dès 1580, à l'initiative de Théodore de Bèze, est publiée une *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au Royaume de France*¹⁰. L'auteur a recueilli de très nombreux renseignements sur les évènements qui se sont produits en France depuis le milieu du XVI^e siècle. À la suite de la répression qui sévit à Meaux, il mentionne les noms de quelques fugitifs :

«Ce neanmoins la dispersion fut grande, mais au grand avancement de plusieurs autres Églises qui furent édifiées des pierres de ceste ruine. Alors se retira à Senlis un nommé Jean Goujon avec plusieurs autres, en un quartier de la ville nommé la Rue de Meaux, où d'aucuns, commencèrent de s'assembler pour y faire les prières. Et, quoique deux de l'assemblée, à savoir Paie et Chauvin, fussent pris et brûlés, les fidèles toutesfois continuèrent depuis comme ils peurent jusques à un meilleur temps. Un autre, nommé Faron Mangin se retira à Orléans, où il feit un grand fruct. Un autre nommé Estienne Pouillot, natif de Normandie près de Caudebec, s'estant retiré de Meaux à Fère en Tardenois, à quatre lieues de Soissons, ne faillit d'y communiquer ce que Dieu luy avoit départi ; à raison de quoy estant pris, amené à Paris, après longue détention, et finalement après avoir eu la langue coupée, fut brûlé vif»¹¹.

8. Elle est considérée comme la première Église évangélique de France. À cette époque, Strasbourg fait partie de l'Empire germanique.

9. Faute de moyens, la chapelle ne fut jamais construite.

10. *L'histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France* fait de larges emprunts à *L'Histoire des Martyrs* de Jean Crespin publiée pour la première fois en français en 1554.

11. *Histoire ecclésiastique*. Ed. Baum et Cunitz, t. I, Nieuwkoop, B. De Graaf, 1974, p. 70.

Qui est Etienne Pouillot et que savons-nous de lui ? En fait, fort peu de choses. Il serait originaire de Normandie et plus précisément de la région de Cau-debec-en-Caux. Le pasteur Lovy¹², sans mentionner de référence, indique qu'il serait né à Saint-Dauberville. Aucune commune ou localité de Normandie ne porte ce nom. Par contre, plusieurs communes de Seine-Maritime se nomment Auberville¹³:

- Auberville-la-Manuel, arrondissement de Dieppe, canton de Cany-Barville,
- Auberville-la-Renault, arrondissement du Havre, canton de Goderville,
- Auberville-la-Campagne, arrondissement du Havre, canton de Lillebonne.

La commune d'Auberville-la-Campagne, dont le titulaire de l'église paroissiale est saint Jean-Baptiste, est des trois la plus proche de Caudebec-en-Caux. Dès lors, il est possible que le lieu de naissance d'Etienne Pouillot soit la paroisse Saint-Jean-Baptiste d'Auberville-la-Campagne.

L'Histoire ecclésiastique affirme qu'Etienne Pouillot a fait du prosélytisme dans le Tardenois et qu'il y a obtenu des conversions. Il est arrêté en raison de son activité d'évangélisation, conduit à Paris et condamné à être brûlé vif. L'exécution a lieu sur la place Maubert, dans le quartier de la Sorbonne, après qu'on lui eut coupé la langue. Des livres « hérétiques » (évangiles et psautiers ?) sont brûlés sur le même bûcher.

Dans le *Livre des habitants de Genève*¹⁴, on rencontre quelques années plus tard des fugitifs venant du Tardenois :

- 1550 : Thomas Courteau, de Sergy-en-Tardenois, facteur de Robert Estienne, imprimeur du roi, demeurant à Paris¹⁵,
- 1558 : Jehan Clément, de Fresnes-en-Tardenois,
- 1558 : Gaspard, fils de Jacques de Hu¹⁶, de Fresnes-en-Tardenois,

12. René-Jacques Lovy. *Les origines de la Réforme française : Meaux, 1518-1546*, Paris, Librairie protestante, 1959, p. 233.

13. C. De Beaurepaire et J. Laporte. *Dictionnaire topographique de la Seine-Maritime*. Paris, 1982-1984.

14. Les réfugiés arrivant à Genève doivent se faire inscrire dans un registre : *Le Livre des habitants*. Cette formalité leur donne le droit d'habiter à Genève et d'y exercer leur activité professionnelle sans avoir le statut de bourgeois. Ils s'engagent à « Estre obeissantz subjectz et vivre selon Dieu et la sainte réformation évangélique ».

Le *Livre des habitants* a été publié à Genève en deux volumes par Paul-F. Geisendorf : t. I, 1549-1560 (1957) et t. II, 1572-1574 et 1585-1587 (1963). Il y a deux lacunes importantes : 1561-1571 et 1575-1584.

15. Thomas Courteau est maître-imprimeur à Genève de 1557 à 1567. Fils d'Adam, de Sergy-en-Tardenois, il est reçu bourgeois en 1556, associé à Nicolas Barbier exilé de Lyon. Il meurt en 1567 (*Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800*, base de données collective développée et hébergée par la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne : <http://dbserv1-beu.unil.ch/riech/intro.php>).

16. Orthographe fluctuante : de Hu, de Hus, de Hue, Dehue. Gaspard de Hus : maître-imprimeur, fondateur de caractères et libraire à Genève de 1562 à 1585. Il est reçu bourgeois en janvier 1572. La date de son décès est inconnue. Il travaille chez Thomas Courteau au moins depuis 1562. À la mort



Marque de Thomas Courteau, imprimeur à Genève de 1557 à 1567 (coll. part.; cliché J.-P Champenois).

- 1559 : Quentin Dazy, de Fère-en-Tardenois, orfèvre,
- 1559 : Jehan Mayan, de Sergy-en-Tardenois, serrurier,
- 1559 : Jehan Ternauld, de Fère-en-Tardenois,

de Courteau en 1567, il gère les biens des héritiers jusqu'en 1573. En avril 1572, il obtient d'exercer comme maître-imprimeur. En novembre, il reçoit la permission d'imprimer un *Discours des guerres de Flandre et de France* de La Popelinière. Des échecs financiers l'obligent à tout vendre et à s'exiler en 1574. Il rentre à Genève en 1577 et vit alors surtout de la fonte de caractères. En 1580, il est signalé comme fondeur de caractères à Lyon. Il est toujours vivant en 1585. (*Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800*).

- 1559 : Philémon de Hus¹⁷, compositeur en imprimerie,
- 1559 : Pierre Lieur, de Ville-en-Tardenois, arquebusier,
- 1560 : Fabian de La Court, de Sergy-en-Tardenois,
- 1565 ?: Charles de Hus¹⁸, de Fresne-en-Tardenois, relieur,
- 1572 : Philémon de Hus, de Fresne-en-Tardenois, compositeur en imprimerie, Témoin : Gaspard de Hus, son frère, bourgeois (deuxième inscription de Philémon comme habitant),
- 1585 : Benoît, fils de Michel Pillet de Fère-en-Tardenois, cardeur de laine,
- 1585 : Charles Dehuz, de Fresnes-en-Tardenois, relieur de livres, Témoin : Gaspard Dehuz, bourgeois (deuxième inscription de Charles comme habitant).

Le *Livre des habitants* n'indique jamais les causes du départ du fugitif ni le nombre de personnes de sa famille qui l'accompagnent ; les professions ne sont pas toujours indiquées. Il faut sans doute voir dans ces noms, le résultat de l'action prosélyte d'Etienne Pouillot à la fin des années 1540. L'historien de Fère-en-Tardenois, Etienne Moreau-Nélaton, mentionne des protestants dans cette ville vers 1559. Regnault de Lavoizier, homme de confiance du connétable Anne de Montmorency, seigneur de Fère, lui écrit après avoir été témoin d'abjurations : « Aucuns de vos subjectz, soupçonnés de la religion nouvelle, se sont recongnuz et vont à l'esglise, faisant les actes de la religion romaine »¹⁹.

Par la suite, au début du XVII^e siècle, il semble que le protestantisme disparaîsse de la plupart des localités du Tardenois, sauf Fère-en-Tardenois où il existe un cimetière protestant situé rue des Vignes²⁰. Toutefois quelques seigneurs protestants accueillent des lieux de culte à Saponay et Villomé en particulier.

Le protestantisme à Château-Thierry et dans quelques localités proches

Aucune source ne permet de préciser la date de l'apparition du protestantisme à Château-Thierry. Par ailleurs, rien n'indique par quelle voie la Réforme s'y est implantée. L'événement se situe vraisemblablement vers le milieu du XVI^e siècle. La plus ancienne mention rencontrée figure dans le *Livre des habi-*

17. Philémon de Hus : frère de Gaspard de Hus. Habitant de Genève (inscrit en 1559 et 1572), imprimeur. En 1567, l'imprimeur Thomas Courteau indique dans son testament qu'une somme d'argent doit être payée à Philémon de Hus. On suppose donc que Philémon et son frère Gaspard ont travaillé pour Thomas Courteau. En 1587, Philémon de Hus imprime *Académie Françoise en laquelle est traité de l'institution des Meurs de Pierre de la Primaudayes*, en indiquant Bâle comme lieu fictif d'impression (*Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800*).

18. Charles de Hus : libraire et relieur, déjà reçu comme habitant avant 1585. Entre 1565 et 1567, il est témoin dans plusieurs contrats en tant que libraire. Il doit ensuite quitter Genève pour un temps. Lors de son retour à Genève, en 1585, il est mentionné comme relieur. Bien que Charles et Gaspard de Hus soient originaires de Fresne-en-Tardenois, leur lien de parenté est inconnu (*Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800*).

19. E. Moreau-Nélaton. *Histoire de Fère-en-Tardenois* t. I, Paris, Honoré Champion, 1911 p. 347.

20. Ce cimetière est supprimé en 1685, attribué à la paroisse catholique et transformé en jardins.

tants de Genève déjà cité. Plusieurs réfugiés originaires de Château-Thierry ou des environs sont enregistrés à partir de 1550 :

- 1550 : François Hénault, de Château-Thierry,
 François des Eaulx, de Château-Thierry,
- 1551 : Antoine Garnier, de Charly-sur-Marne ,
- 1554 : Pierre Henricart, de Château-Thierry ,
- 1555 : Richard Blanchard, de Château-Thierry,
- 1555 : Jehan Hubert, d'Epieds,
- 1558 : Charles Narbot, de Coupru , menuisier,
- 1559 : Fabian de La Court, de Château-Thierry,
 Jacques Joly, de Charly-sur-Marne,
- 1572 : Antoine Boudier, de Château-Thierry, gantier,
- 1573 : Nicolas Du Chastel, de Château-Thierry, cordonnier,
 Louis Le Meusnier, de Château-Thierry.

Maurice et Henri Lengellé signalent en 1570, Jacques Chardet, horloger protestant à Château-Thierry. Son fils, Nicolas, se réfugie à Sedan où il se marie en 1588²¹.

Nous ignorons s'il y a alors une véritable Église réformée à Château-Thierry ou si, tout simplement, ce ne sont que quelques familles qui adoptent les idées nouvelles. Il n'apparaît aucune organisation ecclésiale (conseil d'anciens) et aucun nom de pasteur avant le début du XVII^e siècle.

Nous citerons à part quelques réfugiés tous originaires d'un petit village situé à quelques kilomètres au sud de Château-Thierry, « Belleville, au diocèse de Soissons ». Ce village fait aujourd'hui partie de la commune de Rozoy-Bellevalle²²:

- 1555 : Etienne Benoît, de Belleville,
- 1556 : Mathurin Billard, de Belleville, boucher,
- 1557 : Pierre Cavu, de Belleville, mercier,
- 1557 : Claude Canu²³, de Belleville, couturier.

Une famille seigneuriale pourrait être à l'origine de ce petit groupe très isolé. Au XVII^e siècle, deux familles nobles protestantes résident à Rozoy-Bellevalle : Du Jay et Paranteau. Vers 1680, Frédéric Charles du Jay, chevalier, capitaine en chef du régiment d'Anjou, est seigneur de Rozoy en partie. À la même époque, Philippe de Paranteau, seigneur de Saintemaison²⁴, l'est également en partie. Il aurait fait célébrer le culte réformé dans une salle de son château²⁵.

21. Tardy. *Dictionnaire des horlogers français*, Paris, 1972. p. 121. « Tardy » est le pseudonyme collectif de Maurice et Henri Lengellé.

22. Rozoy-Bellevalle : Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie. Anciens noms : Rozoy-Getbled ou Rozoy-en-Brie (parfois confondu avec Rozay-en-Brie, Seine-et-Marne).

23. Pierre et Claude Cavu (ou Canu) sont sans doute parents : coquille d'imprimerie ou faute de lecture ?

24. Fief non localisé.

25. Familles Du Jay et Paranteau, *Généalogie protestante en Picardie* : http://www.roelly.org/~pro_picards/prop/index.html.

Le protestantisme à Essômes-sur-Marne (vers 1565-1570)

Le bourg d'Essômes-sur-Marne est, aujourd'hui encore, « dominé » par la puissante église de l'abbaye Saint-Ferréol. Au début du XVI^e siècle, en 1509, les religieux augustins achètent à l'abbaye proche de Nogent-l'Artaud les droits seigneuriaux sur quatre hameaux d'Essômes : Vaux, Monneaux, Montcourt et Croquis²⁶. Par ailleurs, l'abbaye possède deux prieurés dans les environs de Provins : La Fontaine-aux-Bois²⁷ et Voulton²⁸.

En 2007, la Société historique de Provins et le C.T.H.S. terminent la publication de la chronique²⁹ d'un prêtre de la région de Provins, Claude Haton, curé du Mériot³⁰. Les *Mémoires de Haton* commencent en 1553. Le manuscrit – aujourd'hui incomplet – se termine en 1582. C'est un mémorialiste bien informé qui a connu les événements et côtoyé les personnages locaux dont il parle. En particulier, il fait souvent mention d'un prieur de La Fontaine-aux-Bois, Pierre Pisseret ou Picherel³¹ qui a joué un rôle décisif dans l'introduction du protestantisme à Essômes. D'ailleurs, une grande part de la biographie connue de Picherel a été transmise par Haton.

Pierre Picherel est né à La Ferté-sous-Jouarre en 1510. On lui connaît deux frères Ysaï Picherel, bailli de La Ferté et Nicolas Picherel, marchand audit lieu, « tous deux huguenotz des plus fermes » selon Haton. Il a aussi une sœur mariée à Nicolas Le Noble, bourgeois marchand de Château-Thierry³². Il étudie les « trois langues » : hébreux, grec et latin, et la théologie avec la protection de Marguerite de Valois, sœur du roi Henri II. Parmi ses maîtres, il y a François Vatable (?-1547) qui avait participé au cénacle de Meaux autour de l'évêque

26. Archives départementales de l'Aisne. H 1296, donation faite par Jeanne, reine de France et de Navarre aux cordelières de Nogent-l'Artaud de la seigneurie de Vaux, Monneaux, Montcourt et Croquis (2 décembre 1355) et cession de ladite seigneurie faite à l'abbaye d'Essômes par les religieuses de Nogent-l'Artaud en échange de 15 arpents et demi de prés en la prairie de Château-Thierry (11 août 1509).

27. Prieuré fondé en 1107. Commune de Melz-sur-Seine, Seine-et-Marne, arrondissement de Provins, canton de Villiers-Saint-Georges ; avant 1790, diocèse de Sens. Il subsiste quelques ruines des bâtiments médiévaux. Le site est, de nos jours, occupé par une exploitation agricole (Fonds Ythier, Bibliothèque de Provins).

28. Prieuré fondé en 1087. Commune de Voulton, Seine-et-Marne, arrondissement de Provins, canton de Villiers-Saint-Georges ; avant 1790, diocèse de Sens. L'église (XII^e et XIII^e siècles) et les bâtiments du prieuré (XVII^e siècle ?) sont conservés (Fonds Ythier, Bibliothèque de Provins).

29. Cette chronique avait déjà été publiée au XIX^e siècle (1857) par Félix Bourquelot qui avait coupé et résumé ce qui ne concerne pas directement la région de Provins ou la « grande histoire ». La nouvelle édition complète (2001-2007) compte 4 volumes et plus de 2 300 pages.

30. Le Mériot. Aube, arrondissement et canton de Nogent-sur-Seine. Commune distante de quelques kilomètres des prieurés de Voulton et La Fontaine-aux-Bois.

31. Haton emploie toujours le patronyme Pisseret, mais on trouve partout ailleurs Picherel.

32. En 1598, un Jacques Picherel est receveur de l'élection de Château-Thierry (Registre des cens, surcens et rentes de Saint-Crépin, Arch. SHACT).

Briçonnet, il occupe la première chaire d'hébreu au Collège des lecteurs royaux³³ dès sa fondation en 1530. Picherel devient religieux de l'abbaye de chanoines augustins d'Essômes. C'est un théologien reconnu qui intervient aux conférences de Saint-Germain-en-Laye (janvier-février 1562), réunies à la suite de l'échec du colloque de Poissy (septembre-octobre 1561). Avec quelques autres théologiens catholiques, il condamne le culte des images et se rapproche ainsi des positions de Calvin et de Théodore de Bèze sur cette question. Picherel considère que la fabrication des images n'est pas mauvaise en soi, mais il repousse le culte dont elles sont l'objet : l'encensement des statues, leur utilisation dans les processions, la représentation des saints sur les bannières qu'il assimile aux honneurs que les païens rendaient aux idoles³⁴. Picherel cosigne un mémoire où le culte des images est réprouvé. Il recommande de placer ces images à un endroit de l'église où il serait impossible de les honorer, de les fleurir, d'y brûler des cierges... Les images doivent être exclues des processions. Celles représentant la Trinité ou bien des scènes étranges voire indécentes et celles rappelant des légendes apocryphes ne doivent être tolérées en aucun lieu, que ce soit dans l'église ou à l'extérieur. Le mémoire recommande de ne placer que la croix sur les autels.

Dès 1562, Claude Haton cite Picherel parmi « les personnes de la prétendue religion des huguenots qui fournissent argent à la cause, pour ce qu'il ne peuvent aller à la guerre³⁵ ». En 1567, alors que les combats ravagent le provinois, Haton écrit : « Pierre Pisseret [...] estoit l'ung des plus opiniastre huguenots de France et grand scismaticque et de religion contraire à Calvin et Luther ; mais ayant une oppinion et maniere de vivre en matiere de religion aultre que les catholicques et les huguenots héréticques, homme savant et qui avoit bien estudié en toutes lettres hebraïques, caldeennes, grecques et latines, mais pour tout cela n'en faisoit ni valloit mieux³⁶ ».

A la fin de l'année 1567, Haton revient longuement sur Pierre Picherel. Il brosse un portrait peu flatteur du prieur : « Il n'entreprendoit nul procès qu'il ne le gagnast. Il estoit peu pitoiable aux pauvres, fort large et libéral aux riches. Il ne luy challoit combien il luy coustast d'argent pour acquerir cognissance et faveur des grands seigneurs de justice [...]. Il estoit fort superbe et orgueilleux, non en habtiz ni en corps, mais en hault courage, car il ne vouloit estre vincu par personne... »³⁷. Haton raconte que Picherel a été emprisonné sur ordre de l'archevêque de Sens pour faits d'hérésie puis rapidement libéré ; il est néanmoins jugé et acquitté sans doute à la suite d'un édit de pacification, peut-être celui de Longjumeau (23 mars 1568). Haton insiste sur les options théologiques originales de Picherel qui ne sont pas exactement celles de Calvin ou de Luther. Il est d'avis

33. Collège de France depuis 1870.

34. Le discours de Picherel est publié avec ses *Opuscules théologiques* inédits à Leyde en 1629.

35. *Mémoires de Claude Haton*, t. I, année 1562, § 60 (p. 324).

36. *Mémoires de Claude Haton*, t. II, année 1567, § 170 (p. 162).

37. *Mémoires de Claude Haton*, t. II, année 1567, § 241 à 250 (p. 189-193).

qu'il ne faut célébrer qu'une messe par église le dimanche et aucune en semaine. Puis, il est partisan de la suppression de la messe, « d'accord avec Calvin qu'il n'en falloit chanter aucune, en quelque temps que ce fust ». Picherel change d'avis et célèbre à nouveau des messes à sa façon. Il utilise les vêtements liturgiques romains mais il supprime les passages de la liturgie qui ne lui conviennent pas. Par exemple, il n'ajoute pas « *beatae Mariae semper virgini* » et « *omnibus sanctis* » après « *Confiteor Deo omnipotenti* »³⁸ : ce qui indique un rejet du culte rendu à la Vierge et aux saints, objet de débats théologiques animés entre catholiques et protestants. Il donne la communion sous les deux espèces : le pain et le vin, contrairement à la pratique romaine. Il admet quatre sacrements : le baptême, la prêtre, le mariage et l'extrême onction³⁹. Haton donne quelques détails qui intéressent directement Essômes : « Il tourna et seduict deux de ses frères [...]. Il ne peult oncques esbransler sa mère et sa sœur, la femme dudit Nicolas Le Noble. Il séduit pareillement plusieurs moynes de l'abbaye d'Essaume qui furent huguenotz entre autres freres Ayoul Domonchin, Pierre Paillard, Nicolle Larmier (ou Lamiet) et Meschinon, lesquelz toutefois se sont contenus en leur estat de moynes servans à l'Église catholicque extérieurement, de peur de perdre leurs cures, prieurés et bénéfices »⁴⁰.

L'année 1568 est difficile pour Picherel. L'abbé d'Essômes considère que le prieuré de La Fontaine-aux-Bois est vacant et il nomme un nouveau prieur. Picherel porte l'affaire en justice et après bien des péripéties parvient à récupérer « son » prieuré. Mais il est finalement contraint de l'échanger contre celui de Voulton.

A la fin de l'année 1574, Haton mentionne une dernière fois le nom de Picherel parmi les « noms des prelatz et dignitez qui sont vivants ès eglises de Provins et les environs : [...] Frere Pierre Picherel, prestre, religieux d'Essaume, prieur de Voulton, absent et non residant »⁴¹. À cette époque le prieur de La Fontaine-aux-Bois est l'abbé commendataire d'Essômes.

Nous ignorons quel est le sort de Picherel pendant 15 ans, entre 1574 et 1589.

Dans les *Mémoires de la vie* du président de Thou, on lit le passage suivant à l'année 1589 :

38. Début du texte du Confiteor : « *Confiteor Deo omnipotenti, beatae Mariae semper Virgini, beato Michaeli Archangelo, beato Joanni Baptista, sanctis apostolis Petro et Paulo, omnibus Sanctis, et tibi, pater, quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere : mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa* ». Cette prière liturgique se récitait au début de la messe.

39. Les Églises issues de la Réforme, luthériennes ou réformées, ne rendent aucun culte ni à Marie ni aux saints. Elles admettent uniquement la communion des saints énoncée par le symbole des apôtres ou par celui de Nicée. Ces Églises pratiquent la communion sous les deux espèces et ne reconnaissent que deux sacrements : le baptême et la Sainte Cène alors que l'Église romaine en admet sept. Il est surprenant que l'eucharistie soit absente des sacrements « reconnus » par Picherel. La mémoire d'Hatton a peut-être été prise en défaut.

40. *Mémoires de Claude Hatton*, t. II, année 1567, § 244 (p. 191).

41. *Mémoires de Claude Hatton*, t. III, année 1574, § 142 (p. 134).

« De Châlons, il [de Thou] vint à Château-Thierry situé sur la Marne [...]. Comme il entroit dans la Ville à la nuit, dans le tems qu'on sonnoit la cloche pour la Garde, il rencontra dans une ruë Pierre Picherel, qui l'arrêté par la bride de son cheval. Cet homme étoit de la Ferté-au-Couph⁴², qui n'en est pas loin, et avoit été Moine dans l'Abbaye d'Essone. Il avoit l'esprit vif, et savoit fort bien les trois langues, ayant étudié sous Vatable avec Jean de Salignac et Jean Mercier. De Thou le reconnut après l'avoir examiné, et lui demanda ce qu'il faisoit-là parmi le bruit éclatant des armes et des trompettes. Picherel lui répondit, en lui montrant son logis qui n'étoit pas loin, que malgré ce tumulte il n'avoit pas laissé de travailler quatorze heures ce jour-là, qui étoit le dernier de sa soixante et dix-neuvième année ; qu'en le finissant, il avoit achevé son *Commentaire sur saint Paul*, et mis la dernière main à l'*Epître à Philemon* ; qu'il n'attendoit que la fin de la Guerre, qu'il souhaitoit avec passion, pour le faire imprimer, qu'à son âge il n'avoit aucune incommodité considérable; qu'il avoit la vûe et l'ouie aussi bonnes que jamais, et l'esprit aussi net ; mais que comme les jeunes gens sont exposés à une infinité de dangers, qui ne leur permettent pas d'espérer de vieillir, ceux qui font fort âgez sont sûrs de ne pouvoir pas vivre long-tems.

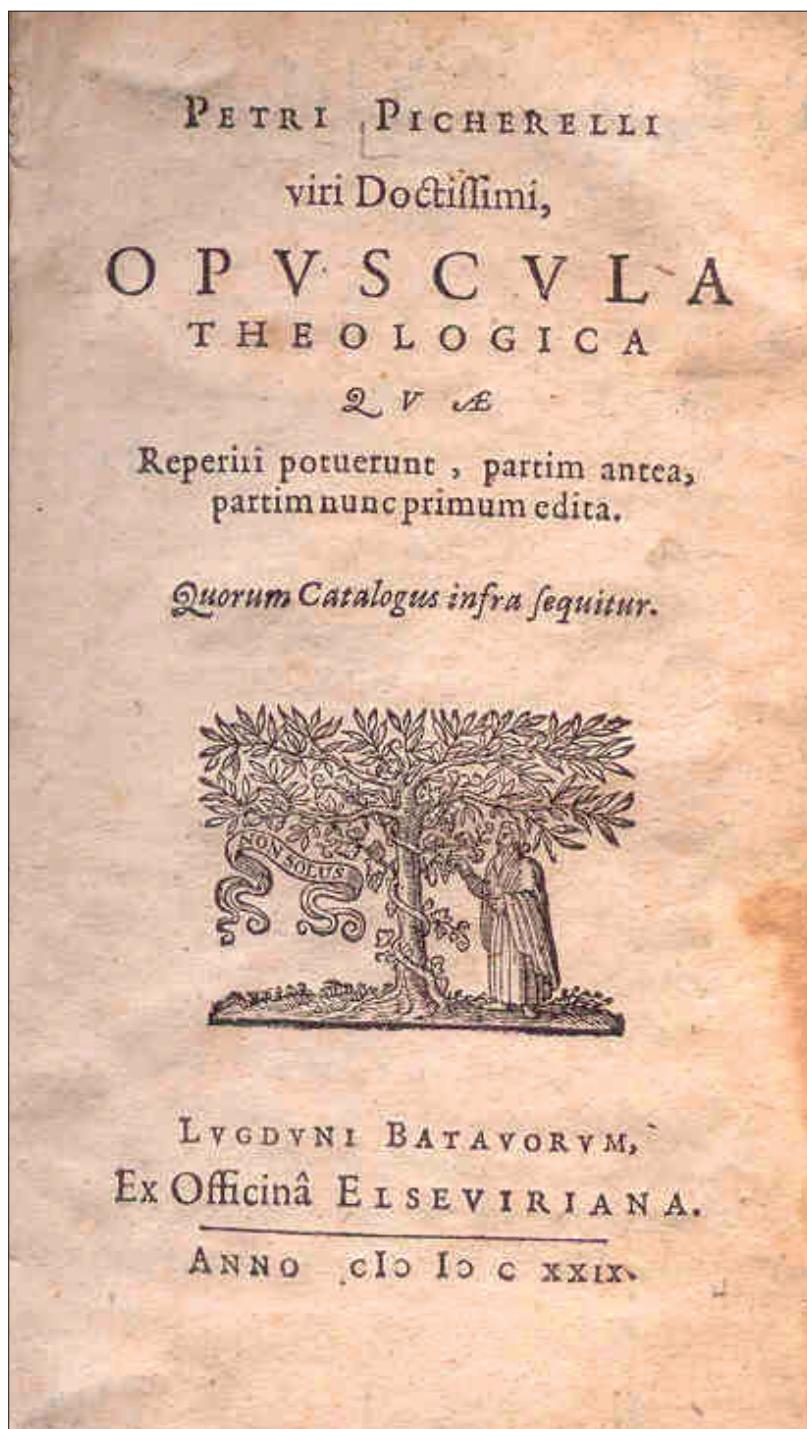
C'étoit à la considération de Mr. de Thou, qu'il avoit écrit sur saint Paul, après avoir travaillé sur saint Luc et sur saint Mathieu, et il avoit entrepris ce Commentaire avec d'autant plus de bonne volonté, qu'il étoit persuadé que peu de personnes jusqu'alors y avoient réussi. La Religion à part, il louoit fort l'exactitude de Béze, mais il disoit qu'après avoir moissonné dans un champ si fertile, Béze avoit encore laissé, et à lui et aux autres, beaucoup à recueillir. Malheureusement Picherel étant mort peu de tems après, ce précieux effet de sa succession tomba entre les mains de ses héritiers, qui se ruïnant en procès les uns contre les autres, le dissipèrent ou l'abandonnèrent à des mains étrangères, dont il n'y a pas d'aparence de le pouvoir retirer, ni que le public en profite »⁴³.

On notera l'intérêt que Pisserel porte aux écrits de Paul dont on sait l'importance dans la théologie réformée. D'après le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle⁴⁴, Pierre Picherel serait mort dans la communion de l'Église catholique romaine dans un « petit prieuré de l'abbaye d'Essômes ». S'agit-il de Voulton ? Pourtant, en 1629, trente ans après la disparition de Picherel, est publié à Leyde en Hollande un petit volume de format in-12° d'opuscules théologiques

42. La Ferté-au-Col, ancien nom de La Ferté-sous-Jourarre.

43. *Mémoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou, conseiller d'état, président à mortier du Parlement de Paris*, Amsterdam, François L'Honoré, 1713. p. 237.

44. Bayle. *Dictionnaire historique et critique*, t. II, Rotterdam, 1715, p. 1029. Picherel serait mort en 1589 ou 1590 (?).



Page de titre des opuscules théologiques de Pierre Picherel publiés à Leyde en 1629
(coll. part.; cliché J.-P. Champenois).

inédits⁴⁵: l'éditeur est le pasteur calviniste André Rivet (1572-1651), professeur de théologie à l'Université de Leyde. Selon Bayle, le 1^{er} septembre 1629, la Sorbonne condamne le livre « comme méchant et abominable, infesté de la puante lèpre calvinienne et puant comme la caverne de l'enfer ».

La pensée théologique de Picherel est complexe. Elle semble fluctuer entre une « fidélité critique » à l'Église romaine et des positions proches des protestants. Même si Haton voit en lui un *huguenot*⁴⁶, Picherel n'a probablement jamais totalement adhéré à la Réforme. Toutefois, il est très probable que c'est par lui et les religieux qu'il a « séduits » que la Réforme pénètre les hameaux où l'abbaye d'Essômes possède des droits seigneuriaux : Monneaux, Montcourt, Vaux et – dans une moindre mesure – Crogis. De là pourrait provenir la légende de la protection accordée par les chanoines aux protestants.

Parmi les réfugiés à Genève, se trouve une seule personne originaire d'Essômes : Nicolas Leroux enregistré en 1558. On peut inférer de la chronique d'Hatton que le protestantisme serait apparu dans ces hameaux vers la fin des années 1560.

Les renseignements font totalement défaut pour la fin du XVI^e siècle. Mais la communauté protestante d'Essômes se développe et bientôt – peut-être dès le début du XVII^e siècle – une part importante, sinon majoritaire, de la population des hameaux appartient à la confession réformée⁴⁷. Il n'y a pas la possibilité de célébrer le culte à Essômes dont les seigneurs sont catholiques. Les fidèles vont à Nogentel⁴⁸, distant de quelques kilomètres, où un seigneur protestant peut le faire célébrer.

Condé-en-Brie

Au milieu du XVI^e siècle, le seigneur de Condé⁴⁹ est Louis de Bourbon-Condé dit le prince de Condé, chef des armées protestantes. Il sera blessé, fait prisonnier et assassiné à Jarnac en 1569. Il fait des séjours fréquents au château de Condé. Le prince a un pasteur (chapelain) attitré. Il est donc probable que le culte protestant a été célébré dans le château⁵⁰ mais le prince ne semble pas avoir eu

45. D'après le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, un opuscule de Picherel a été publié de son vivant : *In cosmopeiam, id est mundi creationem, ex Genes. I, II, III et V. capitib. et in III caput paraphrasis*, Paris, M. Patissonius, 1579, in-4° de 47 p.

46. Sous la plume de Claude Haton, « huguenot » signifie autant hérétique que disciple de Calvin.

47. C'est ce qu'indiquent les registres des actes pastoraux partiellement publiés par E. Briet.

48. Sur la rive gauche du ru de Monneaux, en allant vers le centre d'Essômes, un chemin porte encore sur le cadastre le nom de « sente des Huguenots ». Pour atteindre Nogentel, il fallait traverser la Marne à gué ou par un bac mentionné au XVII^e siècle (Registre des cens, surcens et rentes de la paroisse Saint-Crépin, Arch. Société historique et archéologique de Château-Thierry).

49. Condé-en-Brie : Aisne, arrondissement de Château-Thierry, chef lieu de canton.

50. L'actuelle chapelle du château de Condé-en-Brie est un aménagement du XIX^e siècle. D'après le propriétaire, une grande salle de l'aile gauche, maintenant divisée en plusieurs pièces, aurait servi aux rassemblements protestants.

d'influence sur la population dans le domaine religieux. Il n'y a jamais eu d'Église réformée à Condé-en-Brie⁵¹. Il reste toutefois quelques mentions d'une présence protestante dans la région de Condé. En 1557, le curé de la paroisse Saint-Martin de Montlevon, baptise Jacques, fils de Robert Le Huvat, « hérétique ». Il n'était pas qualifié d'« hérétique » en 1549 lors du baptême de son fils Tristan⁵². Le 16 Mars 1567 un baptême calviniste est célébré dans l'église Saint-Martin de Pargny-la-Dhuys : « Fut baptizee à la huguenote [...] par ung ministre de Condé, nommé Monsieur du Portail, Loyse fille de Pierre Martault [...] et fut contraint ledit Martault de lever la serrure de l'esglise de Pargny pour baptizer son enfant à la huguenote ». Louis de Condé, parrain, est représenté par le seigneur protestant d'Artonges, village proche de Condé-en-Brie, de Gomer⁵³.

La Ferté-Milon

Comme pour Condé-en-Brie, peu de renseignements sont connus sur le protestantisme dans le bourg de La Ferté-Milon⁵⁴. Le *Livre des habitants* de Genève conserve quelques noms de réfugiés :

- 1551 : Jehan Vigeureulx, de La Ferté-Milon, parcheminier,
- 1554 : Nicolas de Payerville, de La Ferté-Milon, couturier,
- 1556 : François de Camphin, de Charcy⁵⁵, maçon,
- 1585 : Jean, fils de Jean Teodon, de La Ferté-Milon, menuisier.

La *France protestante* signale une « Église » à La Ferté-Milon en 1562, sans autre précision. Dans le courant du XVII^e siècle, le synode provincial de 1649 s'inquiète du sort du cimetière protestant de La Ferté-Milon qui a été détourné de sa destination première depuis plusieurs années et dont il faut revenir à la propriété⁵⁶.

Les guerres de Religion, la Ligue

Dans la région de Château-Thierry, les guerres de Religion apparaissent peu dans les archives actuellement connues. Le sud du département de l'Aisne paraît avoir été touché par les troubles de la guerre civile autour de 1567.

En cette année les troupes protestantes s'emparent de Soissons (27 septembre 1567). Les églises de la ville sont pillées. Le culte protestant est célébré

51. La rue Jean Hus à Condé-en-Brie ne doit pas son existence à des faits historiques avérés survenus au XVI^e siècle.

52. Montlevon : Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie. Arch. com. Montlevon, CG 1, registre paroissial 1537-1607.

53. Pargny-la-Dhuys : Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie. Arch. com. Pargny-la-Dhuys, CG 1, registre paroissial 1563-1623.

54. La Ferté-Milon : Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Neuilly-Saint-Front.

55. Charcy : hameau de la commune de La Ferté-Milon, ancienne paroisse.

56. Auzière. *Synodes provinciaux antérieurs à 1685*, copie manuscrite (XIX^e siècle) des actes des synodes provinciaux connus [Ms. 563], Bibl. Société de l'histoire du protestantisme français, Paris.

dans la cathédrale qui est elle-même saccagée. L'armée protestante se dirige vers le sud. Le prieuré de Coincy est la cible de deux attaques en 1568, il est pris et partiellement démolî, puis l'armée passe par Fère-en-Tardenois et Montmirail. L'abbaye d'Orbais est menacée, occupée et pillée. Un membre de la famille protestante de Gomer, Christophle, seigneur du Breuil et d'Artonges joue un rôle militaire important. Il se retrouve en conflit armé avec l'abbé d'Orbais Nicolas de La Croix, conflit qui se termine par l'assassinat de Gomer (13 octobre 1571). Il se peut que, selon l'historien d'Orbais, dom Du Bout «Ledit abbé l'ait tué luy-même de sa propre main». La famille de Gomer se venge dès le retour de l'abbé en Champagne. Le fils de Christophle, Christian de Gomer (né en 1552) dresse «Une si forte embuscade en trois divers endroits du grand chemin de Condé audit Orbaiz, le 22^e jour de juillet 1577 que l'abbé s'y voyant enveloppé et poursuivi d'un parti d'environ quarante cavaliers fut contraint de se réfugier dans la maison des Machault, joignait le cimetière dudit village de Verdon [...] où enfin il a été cruellement assassiné avec son suisse nommé Petit-Jean qui l'avoit deffendu jusqu'à l'extrémité contre Christian de Gomer et les autres assassins qui arrachèrent et tirèrent par force l'abbé de la maison des Machault»⁵⁷.

Y a-t-il eu des troubles à Château-Thierry même ? Nous ne pouvons l'affirmer, faute de documents. Les renseignements sur les événements de la période de la Ligue à la fin des années 1580 et au début des années 1590 sont plus précis⁵⁸.

Château-Thierry se déclare fidèle au roi Henri IV. L'armée des «ultracatholiques» de la Ligue commandée par le duc de Mayenne remonte la vallée de la Marne et arrive sous les murailles de Château-Thierry au début du mois d'avril 1591. Le 11 avril 1591, l'artillerie fait une brèche dans le rempart occidental de la ville derrière le couvent des cordeliers⁵⁹. Les ligueurs pénètrent dans la ville qui n'offre aucune résistance. La population se réfugie dans le château. Cinquante coups de canon suffisent à provoquer sa reddition. Un accord est conclu, les habitants peuvent rentrer chez eux sans être inquiétés. Pourtant, un incendie détruit le couvent des Cordeliers.

Château-Thierry passe sous la domination de la Ligue⁶⁰ et il est exclu que le protestantisme puisse y apparaître au grand jour. Claude Pinart, gouverneur de Château-Thierry, et son fils, le marquis de Comblizy, sont reconnus coupables d'avoir trahi et livré la ville. Une chambre du parlement de Paris réfugiée à Châlons-sur-Marne et restée fidèle à Henri IV, les condamne à mort par contumace.

57. Dom Du Bout, «Histoire de l'abbaye d'Orbais», *Revue de Champagne et de Brie*, t. XVII. p. 369 et suiv.

58. En particulier par la correspondance du duc de Mayenne publiées par l'Académie de Reims à partir de 1860 (*Travaux*, t. XXIX, XXXIII et XXXV).

59. Emplacement actuel de la médiathèque Jean-Macé. Mention dans les registres de catholicité de la paroisse Saint-Crépin.

60. La Ferté-Milon est également occupée par la Ligue.

Leurs biens sont saisis. Ils sont exécutés en effigie, puis finalement amnistiés après 1594 moyennant le paiement d'une forte somme⁶¹.

Au début des années 1590, Henri IV reconquiert peu à peu son royaume et les villes « ligueuses » se soumettent les unes après les autres. Le sieur Antoine de Pesché, gouverneur de Château-Thierry pour la Ligue, négocie une amnistie pour lui-même et des conditions favorables pour la ville (juillet 1594). Une de ces conditions interdit la célébration du culte protestant à Château-Thierry⁶².

L'Edit de Nantes (avril 1598) met fin aux guerres civiles de la deuxième moitié du XVI^e siècle.

Après l'Edit de Nantes

Le protestantisme dans la région de Château-Thierry au début du XVII^e siècle

Après l'Edit de Nantes, les persécutions cessent et le protestantisme français, qui a définitivement adopté la théologie de Calvin, s'organise. La religion catholique redevient la religion de l'État et de l'ensemble du royaume⁶³:

« Article 3. - Ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine sera remise et rétablie en tous les lieux et endroits de cestui notre royaume et pays de notre obéissance où l'exercice d'icelle a été intermis pour y être paisiblement et librement exercé sans aucun trouble ou empêchement ».

Jusqu'alors prévalait la doctrine *Cujus regio, ejus religio*, c'est-à-dire « tel roi, telle religion » : les sujets devaient adopter la religion du monarque, le temporel prévalait sur le spirituel. L'Edit de Nantes introduit une innovation unique en Europe, le roi de France – catholique – accorde la liberté de conscience aux protestants :

« Article 6. - Et pour ne laisser aucune occasion de troubles et différends entre nos sujets, avons permis et permettons à ceux de ladite religion prétendue réformée vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de cestui notre royaume et pays de notre obéissance, sans être enquis, vexés, molestés ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre leur

61. Émile Deraine. *Au Pays de Jean de La Fontaine, notes d'histoire sur Château-Thierry du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, 1909, et *Au pays de Jean de La Fontaine. Nouvelles notes d'histoire sur Château-Thierry du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, 1912.

62. Copie du XVI^e siècle de l'acte de reddition (Arch. Société historique et archéologique de Château-Thierry).

63. *L'Edit de Nantes* présenté et publié par Janine Garrisson, Biarritz, 1997.

conscience, ni pour raison d'icelle être recherchés dans les maisons et lieux où ils voudront habiter, en se comportant au reste selon qu'il est contenu en notre présent Édit.»

Parmi les nombreuses dispositions de l'Edit, la région de Château-Thierry n'est directement concernée que par les conditions d'exercice du culte. Elles sont assez restrictives. Le culte réformé est autorisé dans les lieux où il était régulièrement célébré en 1596 et 1597 ainsi que dans ceux déjà autorisés par l'Edit de Poitiers de 1577 (deux villes par bailliage au choix des protestants) :

Article 9. - Nous permettons aussi à ceux de ladite religion faire et continuer l'exercice d'icelle en toutes les villes et lieux de notre obéissance où il était par eux établi et fait publiquement par plusieurs et diverses fois en l'année 1596 et en l'année 1597, jusqu'à la fin du mois d'août, nonobstant tous arrêts et jugements à ce contraires.

Article 10. - Pourra semblablement cet exercice être établi et rétabli en toutes les villes et places où il a été établi ou dû être par l'édit de pacification fait en l'année 1577, articles particuliers et conférences de Nérac et Fleix, sans que ledit établissement puisse être empêché ès lieux et places du domaine donnés par ledit édit, articles et conférences, pour lieux de bailliages ou qui le seront ci-après, encore qu'ils aient été depuis aliénés à personnes catholiques ou le seront à l'avenir. N'entendons toutefois que ledit exercice puisse être rétabli dans ès lieux et places dudit domaine qui ont été ci-devant possédés par ceux de ladite religion prétendue réformée, esquels il aurait été mis en considération de leurs personnes ou à cause du privilège des fiefs, si lesdits fiefs se trouvent à présent possédés par personnes de ladite religion catholique, apostolique et romaine.»

Par contre, le culte reste prohibé dans les villes épiscopales et dans celles qui avaient inclus cette interdiction dans les conditions de leur soumission à Henri IV après l'épisode de la Ligue :

« Article 12. - N'entendons par le présent Édit déroger aux édits et accords ci-devant faits pour la réduction d'aucuns princes, seigneurs, gentilshommes et villes catholiques en notre obéissance, en ce qui concerne l'exercice de ladite religion, lesquels édits et accords seront entretenus et observés pour ce regard selon qu'il sera porté par les instructions des commissaires qui seront ordonnés pour l'exécution du présent Edit.»

Or c'est le cas de Château-Thierry : le culte protestant demeure donc interdit dans la ville et dans ses faubourgs et le sera pendant tout le XVII^e siècle.

L'Edit accorde un privilège à la noblesse huguenote, celui de faire célébrer des offices protestants dans leurs fiefs :

Article 7. - Nous avons aussi permis à tous seigneurs, gentilshommes et autres personnes, [...] faisant profession de la religion prétendue réformée, ayant en notre royaume et pays de notre obéissance haute justice [...], soit en propriété ou usufruit, en tout ou par moitié ou pour la troisième partie, avoir en telle de leurs maisons desdites hautes justices ou fiefs susdits, qu'ils seront tenus nommer devant nos baillis et sénéchaux, chacun en son détroit, pour leur principal domicile l'exercice de ladite religion, tant qu'ils y seront résidents, et en leur absence, leurs femmes ou bien leur famille ou partie d'icelle [...]. Nous leur permettons aussi avoir ledit exercice en leurs autres maisons de haute justice ou fiefs susdits de haubert tant qu'ils y seront présents et non autrement, le tout tant pour eux, leur famille, sujets, qu'autres qui y voudront aller.

Article 8. - Es maisons des fiefs où ceux de ladite religion n'auront ladite haute justice ou fief de haubert, ne pourront faire ledit exercice que pour leur famille tant seulement. N'entendons toutefois, s'il y survenait d'autres personnes jusqu'au nombre de trente, outre leur famille, soit à l'occasion des baptêmes, visites de leurs amis, ou autrement, qu'ils en puissent être recherchés, moyennant aussi que lesdites maisons ne soient au dedans des villes, bourgs ou villages appartenant aux seigneurs hauts justiciers catholiques [...]. Auquel cas, ceux de ladite religion ne pourront dans lesdites villes, bourgs ou villages, faire ledit exercice, si ce n'est par permission et congé desdits seigneurs hauts justiciers, et non autrement.

Dans la région de Château-Thierry, il n'est pas connu de lieux de culte de possession prévus à l'article 9 de l'Edit de Nantes ou de lieux de culte de bailliage prévus à l'article 10. Dans le bailliage de Château-Thierry (qui correspond à peu près à l'arrondissement actuel, sauf Montmirail aujourd'hui dans le département de la Marne) l'exercice du culte protestant se limite à des fiefs de seigneurs protestants : Bézu-le-Guéry, Nogentel, Saponnay, Villomé... et peut-être quelques autres qui restent à découvrir. D'autre part, il n'y a de véritable Église qu'à Bézu-le-Guéry et Nogentel-Château-Thierry où l'on connaît les noms de quelques pasteurs et de membres d'un conseil d'anciens.

Baulne-en-Brie

L'existence d'un lieu de culte et d'un temple à Baulne-en-Brie est incertaine. Le pasteur Douen en doute mais inclut la localité dans la liste de celles où le culte protestant a été célébré avant la Révocation. Un arrêt du 5 mars 1674 interdit le culte à Beaulne et ordonne la fermeture du temple : mais s'agit-il de Baulne-en-Brie ? C'est très peu probable, car durant tout le XVII^e siècle, aucun pasteur n'est cité à Baulne-en-Brie et cette hypothétique Église locale n'est représentée à aucun synode provincial. En réalité, les conditions de l'Edit de Nantes ne permettent pas le culte protestant à Baulne puisque la dame de Baulne-en-Brie est la prieure – catholique – de l'hôtel-Dieu de Château-Thierry. D'autre part, l'é-

vêque de Soissons ne comprend pas Baulne-en-Brie parmi les lieux de culte dont il conteste la légalité en 1665⁶⁴.

Bézu-le-Guéry

Aujourd’hui encore, une tradition orale veut qu’autrefois, le ru qui traverse le village ait séparé deux communautés : d’un côté les protestants habitant le lieu dit Les Bouchards, de l’autre les catholiques. Tout n’est pas faux dans cette légende.

L’état des pasteurs en fonction en 1601, publié par Georges Hérelle, mentionne un pasteur nommé Cornouailles à Béru dans le « colloque d’Eparnay »⁶⁵. Il ne s’agit pas de Béru près de Reims. Dans sa volumineuse histoire du village, Ch. Bousteaux-Paris ne fait aucune mention d’un pasteur ou de protestants au début du XVII^e siècle... ni à aucune autre époque. D’autres sources, indépendantes de celle de G. Hérelle, en particulier les actes des synodes, citent un pasteur à Bézu :

- 1603 : Connevailles, pasteur de La Ferté-sous-Jouarre et Bézu assiste au synode national de Gap,
- 1620 : Jean (?) Bilot, pasteur de Château-Thierry et Bézu,
- 1626 : Hugues Babinet pasteur de Bézu est déposé par le synode national de Castres⁶⁶,

Des trois villages des bailliage et élection de Château-Thierry appelés *Bézu*⁶⁷, Bézu-le-Guery est le seul qui a eu des seigneurs protestants connus et donc, selon les dispositions de l’Edit de Nantes a pu abriter un lieu de culte réformé. M. Moussaux mentionne ce lieu de culte dès la fin du XVI^e siècle : « Ce n’est qu’après la mort de Condé que la ville de La Ferté-sous-Jouarre connut la persécution et que les fidèles durent aller au culte à Bézu près de Montreuil-aux-Lions »⁶⁸.

Le Condé en question est Louis 1^{er} de Bourbon-Condé, dit le prince de Condé, chef des armées protestantes. Le culte réformé aurait été célébré à Bézu-le-Guery après les édits de pacification de 1563 (Edit et Paix d’Amboise) et 1577 (Edit de Poitiers, Paix de Bergerac). L’Edit de Nantes en permet la poursuite dans les premières années du XVII^e siècle. La présence d’un pasteur à Bézu est attestée par un acte de 1611⁶⁹. À propos d’une rente à prendre sur une maison de Nan-

64. Orentin Douen. *Essai historique sur les Églises réformées du département de l’Aisne*, Quincy, Paris et Saint-Quentin, 1860, p. 73 et 74.

65. Georges Hérelle, *la réforme et la ligue en Champagne. Documents*, t. II, *Pièces diverses*, Paris, 1892, p. 602. Le document original a disparu en 1940 dans l’incendie de la bibl. de Vitry-le-François où il était conservé.

66. Aymond. *Actes des synodes nationaux*, La Haye, 1710. Voir: Synode de Castres (1626).

67. Bézu-Saint-Germain, Bézu-les-Fèves (aujourd’hui réuni à Epaux, pour former Epaux-Bézu) et Bézu-le-Guery.

68. M. Mousseaux. *Aux sources françaises de la Réforme, la Brie protestante*, Paris, s.d., p. 136.

69. D’après la transcription de M. René Devron qui a eu l’original entre les mains. Toutes les citations de ce chapitre sont faites d’après les transcriptions de MM. Caron et Devron (coll. part.).

teuil apparaît «honnête homme Me Timothée de Cornouaille, ministre de la parole de Dieu de l’Église prétendue réformée establie à Bézu-le-Guéry».

Il s’agit d’un culte de fief. Quelques documents mentionnent des seigneurs protestants à la fin du XVI^e siècle et au début du siècle suivant. La question des seigneurs de Bézu est embrouillée car la paroisse est divisée en plusieurs petits fiefs possédés par des familles plus ou moins apparentées dont les membres portent parfois le même prénom. Les partages à la suite d’héritages et les ventes compliquent singulièrement les listes de ces seigneurs qu’il est impossible d’établir avec précision dans l’état actuel des recherches.

Le principal fief semble être celui de Champversy, dont le château – aujourd’hui disparu – est un peu à l’écart du village. Le village lui-même est divisé en trois (?) autres fiefs dont l’un a les mêmes seigneurs que Champversy.

Vers 1500, le fief de Champversy appartient à la famille de Limay. En 1597, un partage a lieu entre Jacques de Limay, Jean de Lenharé⁷⁰ et les héritiers de Louis de Chevry, seigneur de Vimbré⁷¹, époux défunt de Louise de Limay. Jean de Chevry devient alors seigneur de Champversy et Bézu en partie⁷². Jean de Chevry est protestant, il a épousé Marie-Madeleine de Raquet, d’une famille briarde également protestante. On rencontre très souvent des Raquet dans les registres pastoraux de La Ferté-sous-Jouarre et de Lizy-sur-Ourcq. Les Raquet sont – entre autres – seigneurs de Cuisy (Seine-et-Marne).

Par un acte notarié du 23 mars 1626, Jean de Chevry donne à l’Église de Bézu un terrain d’une superficie d’environ 200 m² pour servir de cimetière : «Fait cession en vrai don irrévocabile au profit de l’eglise réformée establie au dit Bézu dont le donateur fait profession, stipulant pour icelle la personne de Jacques Houssault, encien de la dite esglise, demeurant au dit Bézu : trois perches et demi de terre, jardinet, accin pris en plus grande pièce aussi au dit Bézu appelé le Clos des Bouchards». Ce cimetière reçoit des sépultures jusqu’à la révocation de l’Edit de Nantes (1685). Il est plusieurs fois mentionné dans les registres pastoraux de La Ferté-sous-Jouarre. En 1676 et 1677, on y enterre des fidèles décédés à Montreuil-aux-Lions⁷³.

Entre 1628 et 1630, Jean de Chevry rédige quatre (!) testaments, l’un annulant le précédent. Dans son dernier testament (20 mars 1630)⁷⁴, Jean de Chevry, parmi d’autres dispositions, constitue deux rentes. La première de «10 livres

70. De Lenharé : famille originaire de la Brie. Jean de Lenharé est seigneur de Touquin et son nom figure dans les registres pastoraux de l’Église de Morcerf (Seine-et-Marne).

71. Vimbré : commune de Jouy-le-Châtel, Seine-et-Marne, arrondissement de Provins, canton de Nangis.

72. Un Jean de Chevry, seigneur de Vimbré – est-ce un descendant du seigneur de Bézu ? – assiste aux synodes provinciaux de Charenton en 1653 et 1655 (Auzière, *Synodes régionaux*, Bibl. Société de l’histoire du protestantisme français, ms 563).

73. Actes pastoraux de l’Église réformée. Arch. mun. La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

74. Copie ancienne du testament, (Arch. de la Société historique et archéologique de Château-Thierry).

tournois pour être distribuée par lesdits anciens aux pauvres de ladite esglise». Cette somme sera payée chaque année à la date anniversaire de son décès par ses héritiers sauf s'ils se libèrent de cette rente en versant «es mains desdits anciens de l'église réformée du dit Bézu» la somme de 80 livres. La deuxième rente annuelle de 25 livres est à verser au pasteur de l'Église de Bézu. Le testament précise que «le cas arrivant que cy après il n'y a plus au dit Bézu exercice de la dite religion réformée seront icelles vingt cinq livres payée au ministre de la religion réformée la plus proche du dit Bézu». Les héritiers de Jean de Chevry peuvent se libérer de la rente en versant en une fois aux anciens la somme de 400 livres augmentée des intérêts.

En 1652, le seigneur de Champversy est Henri de Mainville, catholique... qui doit les deux rentes à l'Église réformée. Il se libère de cette obligation en versant une somme de 670 livres et 10 sols à l'Église réformée de La Ferté-sous-Jouarre représentée par Jean Lesueur, pasteur, Charles de Raquet, seigneur de Mollien, Pierre de Vrillacq, bailli de La Ferté, Abdian Leclerc, procureur fiscal au bailliage de La Ferté, Pierre Laniron, arpenteur, et Jacques Thiriart, marchand à La Ferté, tous anciens de l'Église de La Ferté-sous-Jouarre⁷⁵.

A cette date, il n'y a donc plus d'Église à Bézu-le-Guéry. Elle a disparu entre 1630 et 1652 sans qu'il soit possible de préciser davantage faute de documents. La population protestante de Bézu paraît très réduite : la famille de Chevry, la famille du Houx⁷⁶, seigneur de Bézu en partie, les domestiques des seigneurs et quelques autres familles. Bézu semble surtout être le lieu de culte (célébré aux Bouchards ou à Champversy ?) pour les protestants de la région (Montreuil-aux-Lions, La Ferté-sous-Jouarre, Nanteuil-sur-Marne, Saâcy-sur-Marne, Sainte-Aulde...). Dans les registres pastoraux de La Ferté et de Lizy-sur-Ourcq⁷⁷, on ne rencontre, entre 1674 et 1685, aucun acte pastoral concernant un protestant résidant à Bézu.

Nous terminerons par quelques notes sur les pasteurs connus qui ont desservi l'Église de Bézu :

- Thimothée [de] Cornouaille, pasteur à Lizy-sur-Ourcq, présent à Bézu dès 1601, délégué au synode national de Gap en 1603. Il est encore à Bézu en 1611 puis déchargé du ministère en 1620.
- Jean (?) Bilot, pasteur de Château-Thierry et Bézu mentionné en 1620.
- Hugues Babinet est inscrit au livre du rectorat de Genève où il a fait ses études de théologie : «Huguo Babynetus, parisiensis, 1618». Il a été pasteur à Langres avant d'être appelé à Bézu. Le synode de Castres le dépose en 1626 pour apostasie.
- Le Sueur, pasteur de La Ferté-sous-Jouarre, présent à Bézu lors de la rédaction du premier testament de Jean de Chevry en juillet 1628.

75. D'après une mention marginale du testament de Jean de Chevry.

76. La famille du Houx, dont certains membres sont catholiques et d'autres protestants, est très présente en Champagne en particulier à Vandières près d'Epernay.

77. Conservés dans les arch. mun. de ces deux communes de Seine-et-Marne.

Montreuil-aux-Lions

Nous n'avons que très peu de renseignements sur le protestantisme à Montreuil-aux-Lions. Un Chevry en a été le seigneur. Mais un culte réformé n'est jamais mentionné dans cette localité, certainement en raison d'une disposition de l'Edit de Nantes: un seigneur qui ne réside pas dans son fief ne peut bénéficier du privilège d'y faire célébrer le culte. Un cimetière protestant, non localisé, a existé dans ce village, ce qui semble indiquer une communauté d'une certaine importance, mais quelques années avant la Révocation, les défunt réformés sont enterrés à Bézu-le-Guéry. En 1787, quelques familles font enregistrer des actes d'état civil à la suite de l'Edit de tolérance. Le dernier protestant de Montreuil-aux-Lions est décédé en 1878⁷⁸.

Nogentel (Château-Thierry)

Les dispositions de l'Edit de Nantes (article 12) interdisent l'exercice du culte dans la ville de Château-Thierry et ses faubourgs. Il est célébré, peut-être dès la fin du XVI^e siècle, dans le fief d'une famille noble protestante, les Nogentel qui sont seigneurs avec droit de haute, moyenne et basse justice dans le village du même nom. Un membre de cette famille, Isaac de Nogentel, entreprend des études de théologie à Genève en 1619 et est appelé comme pasteur de l'Église de Nogentel-Château-Thierry vers 1626. En fait, la population protestante de Nogentel est réduite et l'essentiel des fidèles demeure à Château-Thierry et surtout à Essômes. Des cimetières protestants sont mentionnés à Château-Thierry (au lieu-dit Les Praillons), à Montcourt et à Monneaux (au lieu-dit La Rue Brûlée). Au début le culte a été célébré dans le «château» des de Nogentel, appelé «La Forte-Maison». À une époque inconnue, un véritable temple est construit. Un *État et mémoire des lieux de la Généralité de Soissons, où l'exercice de la RPR se fait...* daté du 4 août 1681, ne cite, dans l'élection de Château-Thierry que Nogentel où «le seigneur qui a haute, moyenne et basse justice, y fait faire l'exercice de la RPR où tout ce qu'il y a de gentilshommes et autres faisant profession de la RPR vont au prêche»⁷⁹. Un arrêt du 1^{er} décembre 1681 ordonne la démolition du temple de Nogentel⁸⁰. Quelques indices laissent penser que la célébration du culte se poursuit «discrètement» dans une maison particulière jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

Les noms des pasteurs de Château-Thierry sont connus par les actes des synodes⁸¹:

78. Arch. de la paroisse réformée de Château-Thierry, registre des décès.

79. Arch. nat. TT284, cité par O. Douen. *Essai historique*, p. 62.

80. On a prétendu que le pont de la Fausse-Marne à Château-Thierry, avait été construit avec les matériaux de démolition du temple de Nogentel, c'est peu vraisemblable. Le pont a été construit presque un siècle après 1681.

81. Aymond, *Actes des Synodes nationaux*, La Haye, 1710.

- 1603 : Merlette (pasteur de Saponay et Fère-en-Tardenois, desservant Nogentel)
- 1620 : Richard (pasteur de Saponay et Fère-en-Tardenois, desservant Nogentel)
- 1620 : Hugues Babinet (pasteur de Bézu-le-Guéry, desservant Nogentel)
- 1626-1643 : Isaac de Nogentel (desservant également Saponnay)
- 1649-1669 : Jean Pagès
- 1677 à 1683 : Pierre Auger. Il est appelé à Châlons-sur-Marne et ne sera pas remplacé. L'Église de Château-Thierry-Nogentel est alors desservie par le pasteur de la Ferté-sous-Jouarre jusqu'à la Révocation.

Saponay (Fère-en-Tardenois)

Le protestantisme est introduit à Saponay⁸² par la famille de Veillemaisons (ou de Vieuxmaisons) dès la fin du XVI^e siècle. Le culte était célébré dans le château dont il reste quelques parties médiévales et du XVI^e malgré les destructions de la première guerre mondiale.

Ce « prêche » est certainement fréquenté par les protestants de Fère-en-Tardenois et des localités proches. À Saponay même, il n'y a que quelques réformés autour de la famille de Vieuxmaison.

Au début du XVII^e siècle, un pasteur dessert la localité : en 1603, Merlette sur qui nous n'avons aucun renseignement biographique. Puis on trouve le pasteur Richard qui célèbre des baptêmes au château de Saponay et dessert également Nogentel (Château-Thierry). Ensuite c'est le pasteur de Nogentel-Château-Thierry qui dessert Saponay⁸³. Vers 1650, ce lieu de culte paraît ne plus exister. La famille de Vieuxmaison réside-t-elle encore à Saponay ? Elle possède d'autres fiefs : à Duclair en Normandie et à Cuts⁸⁴ notamment, où le culte est célébré en 1665⁸⁵.

Vendières

Il a été écrit qu'un lieu de culte protestant a existé à Vendières⁸⁶, village dont les Colbert de Reims auraient été seigneurs. Il y a là plusieurs erreurs. Les Colbert catholiques, qui ne résidaient pas habituellement dans leur fief supposé, ne pouvaient pas faire célébrer le culte protestant à Vendières pour autant qu'ils en aient eu l'intention. Le village en question serait plutôt Vandières⁸⁷ près d'Epernay où existe un petit « foyer » protestant. On y rencontre plusieurs familles

82. Saponay : Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

83. Papiers de la Famille Comtesse (originaux et copies, coll. part.).

84. Cuts : Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Noyon.

85. O. Douen. *Essai historique sur les Églises réformées du département de l'Aisne*, p. 56 et 57.

86. Vendières : Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Charly-sur-Marne. Avant 1789, bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Soissons.

87. Vandières : Marne, arrondissement d'Epernay, canton de Châtillon-sur-Marne. Avant 1789, bailliage de Château-Thierry, élection d'Epernay, diocèse de Soissons.

nobles dont les Du Houx alliés à la branche de Bézu-le-Guéry. Certains sont catholiques, d'autres protestants. Comme à Bézu, le village de Vandières est divisé en plusieurs petits fiefs dont les seigneurs varient au gré des héritages, des partages et des ventes. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle est mentionné un « Jonas du Houx, maréchal de camp, seigneur de la Barre⁸⁸ et de Bézu-le-Guéry, époux de Marie de Bièves et résidant au Vivier, paroisse de Vandières, élection d'Epernay ». Jonas du Houx quitte la France après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Un pasteur, Daniel Cottin et son épouse résident à Vandières vers 1680⁸⁹.

Le culte protestant a-t-il réellement été célébré à Vandières (Aisne) ? Vers 1575, Ancelot de Condé⁹⁰ est seigneur du village et en 1635, un acte de relief concernant la seigneurie de Faucoucourt⁹¹ mentionne André de La Barge, propriétaire pour un quart et Marie de Heptencourt, veuve de Josias de Condé, chevalier, seigneur de Vandières, propriétaire pour un huitième. La famille de La Barge, alliée aux Condé, compte de nombreux protestants. Elle est aussi alliée aux Du Houx de Vandières (Marne) et de Bézu-le-Guéry. Le prénom « Josias » indique clairement la confession du seigneur. En 1665, Jacob de La Barge, seigneur protestant de Champeaux⁹² et résidant, selon O. Douen, à Vandières⁹³ est appelé à comparaître devant les commissaires de l'Edit pour y produire les documents autorisant l'exercice du culte. Or, à la même époque, un Jacob de la Barge, seigneur de Champeaux et époux de Suzanne de Condé réside à Vandières⁹⁴. Nous pensons qu'il faut lire Jacob de La Barge résidant à Vandières, élection d'Epernay. Dès lors, il est plus que vraisemblable que le culte protestant ait été célébré à Vandières, élection d'Epernay.

La famille Colbert n'est pour rien dans l'exercice supposé du culte réformé à Vandières, en réalité les Colbert, grands bourgeois de Reims, sont bien propriétaires d'un troisième Vandières⁹⁵ près de Fismes (Marne)... mais il s'agit d'un minuscule fief composé d'un moulin et d'une prairie sur lesquels les Colbert, qui aspiraient sans doute aux priviléges de la noblesse, ont droit de justice⁹⁶ !

88. La Barre : fief non localisé.

89. *État général des calvinistes et religionnaires de Champagne et de Brie en 1685...* , Paris : H. Menu, 1878. (extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*).

90. Cette famille Condé n'a pas de rapport avec les Bourbon-Condé, seigneur de Condé-en-Brie.

91. Faucoucourt : Aisne, arrondissement de Laon, canton d'Anizy-le-Château.

92. Peut-être Les Champeaux, fief situé sur le territoire de Chaltrait : Marne, arrondissement d'Epernay, canton de Montmort.

93. O. Douen. *Histoire des Églises réformées du département de l'Aisne*, p. 57.

94. J.-B. Legras. *Histoire de Vandières, notice historique, topographique et statistique*. Reims, 1877, p. 36 et suiv.

95. Vandières : lieu-dit appelé aussi la maison de l'Asne. Commune de Courlandon, Marne, arrondissement de Reims, canton de Fismes. Auguste Longnon, *Dictionnaire topographique du Département de la Marne*, Paris, Imprimerie nationale, 1891 (p. 285).

96. Jean-Louis Bourgeon, *Les Colbert avant Colbert : destin d'une famille marchande*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

Il n'en reste pas moins, que les seigneurs protestants de Vendières, élection de Château-Thierry, appartenant à la famille de Condé, ont pu y faire célébrer le culte réformé selon les dispositions de l'Edit de Nantes, mais il semble qu'aucune source ancienne connue n'en apporte la preuve.

Villomé

Le petit hameau de Villomé, qui appartient aujourd'hui à la commune de Coulonges-Cohan⁹⁷ a eu des seigneurs protestants alliés à la famille protestante de Raquet, originaire de la région de La Ferté-sous-Jouarre et Lizy-sur-Ourcq. Le culte protestant y est célébré durant le XVII^e siècle : ce culte cesse avant 1665 puisqu'à cette date, il n'est pas cité parmi ceux dont l'évêque de Soissons conteste la légalité. À fortiori, il n'est pas non plus mentionné dans l'état de 1681. Après 1685, la dame de Villomé, Anne de Raquet, abjure le protestantisme en l'église de Fère-en-Tardenois en compagnie de sa servante⁹⁸.

Conclusion

Au début des années 1680, il n'y a probablement plus de lieu de culte public dans l'élection de Château-Thierry après la démolition du temple de Nogentel (1681). Le pasteur de Nogentel-Château-Thierry, Pierre Auger, est appelé à Châlons-sur-Marne vers 1683 et n'est pas remplacé. Les actes pastoraux de Nogentel (Château-Thierry) et surtout ceux d'Essômes sont inscrits dans les registres de La Ferté-sous-Jouarre.

Lors de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, les quelques abjurations relevées dans les registres paroissiaux de Château-Thierry, Fère-en-Tardenois et Nogentel marquent pratiquement la fin du protestantisme dans ces bourgs. Un nombre restreint de familles protestantes résident à Montreuil-aux-Lions et dans d'autres villages proches dont Villers-sur-Marne⁹⁹. Il ne subsiste dans le sud du diocèse de Soissons qu'une seule communauté réformée importante, celle d'Essômes-sur-Marne, majoritairement implantée dans les hameaux de Monneaux, Vaux et Montcourt. L'Église réformée d'Essômes traverse le XVIII^e siècle et en 1804, Monneaux devient le siège d'une Église consistoriale qui comprend l'Aisne, la Seine-et-Marne et quelques localités de la Marne...

Pour cette longue période de plus d'un siècle qui va des années 1550 à 1680, deux questions restent, entre autres, absolument non résolues :

Quelle était l'importance numérique de la communauté protestante de la région de Château-Thierry ? L'absence de documents ne permet pas une estimation même approchée. La seule chose certaine est que le protestantisme est resté

97. Coulonges-Cohan : Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

98. Registre de catholicité de Fère-en-Tardenois, année 1685 (Arch. mun.).

99. Aujourd'hui Villers-Saint-Denis, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Charly-sur-Marne.

très minoritaire et que la population réformée n'a jamais dépassé quelques centaines de personnes. Les premiers recensements « fiables » datent seulement des premières années du XIX^e siècle.

Nous ignorons tout de la vie religieuse de cette communauté : aucun registre d'Église n'est conservé et le peu qui subsistait a été détruit en juillet 1918 dans le bombardement du temple de Monneaux. Aucune prédication n'est connue et les pasteurs n'ont rien publié. Un petit livret sur une controverse entre un pasteur de Château-Thierry et un prédicateur catholique, dont l'unique exemplaire connu est mentionné au catalogue de la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne demeure introuvable...

Jean-Pierre CHAMPENOIS